

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

Séance du 19 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Février à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Convocation du 12 Février 2025

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, GOURBEYRE Fabrice, Mme ROUSSELET Christiane.

Absents : M KUNTZ Romain, Mme Nathalie JAIME

Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.

Aire Pique-Nique Communale – Quartier PRADMEDE – Poursuite de l'opération – Commune de Bordères-Louron / Ilhan

Monsieur le Maire remémore aux membres du conseil municipal que la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN est située entre la très proche Commune d'ARREAU qui maintient son caractère de capitale valléenne en aval et la Commune de LOUDENVIELLE avec le HAUT-LOURON qui connaissent un essor touristique certain en amont. Elle est traversée par la RD 618 qui dessert les cols mythiques des pyrénéens (Col de Peyresourde, col d'Aspin et col d'AZET) et la Vallée du Louron.

De nombreux touristes fréquentent ces sites. Ils sont amenés à s'arrêter sur notre petite commune pour pique-niquer et profiter de notre village du Pays d'art et histoire, pays et culture de montagne qui donnent aux piétons habitants et touristes une échelle plus humaine et une dimension plus accueillante : Neste du Louron aux berges plantées, les rues, les biés, les chemins ruraux, les églises et le marché estival.

Monsieur le Maire attire l'attention à ses collègues de la fréquentation grandissante de l'Aire de pique-nique communale située sur la Quartier Pradmeude. Pour mémoire, en 1995, la commune avait aménagé un ancien poste tour d'EDF et mis en place des tables en pierre pour piqueniquer. En 2018, la collectivité avait aménagé l'intérieur du poste tour en WC et réalisé un cheminement pour handicapé.

Monsieur le Maire rappelle également à ses collègues la délibération du 27 novembre 2024 d'engager les travaux pour l'aménagement de l'aire de pique-nique communal situé sur le Quartier PRADMEDE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la Société NOUVELLE ROUGE SEGUELA d'un montant de 5 905,25 € HT pour la mise en place d'une clôture en panneaux rigide le long de la Neste du Louron.

Dans le cadre du Papi, une action a été menée par le PETR pour tomber les frênes et peupliers qui poseraient problème dans l'avenir au mois d'octobre 2024.

Maintenant, afin d'arriver au bout de cette opération, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder aux réalisations suivantes pour 2025 :

- Restauration des façades du poste tour transformé en WC public :

La restauration du poste tour transformé en WC public va améliorer l'esthétique de ce bâtiment et prolonger sa durée de vie. Il s'agit de laver les façades, de préparer les boiseries et le métal, pour peindre pour la première fois, le poste tour qui avait été aménagé en 2018 en WC public. La Société DPR est venue sur site et a établi un devis pour un montant de 4 772,66 € HT.

- **Divers aménagements structurels :**

Afin d'améliorer et renseigner les touristes fréquentant ce site, il est envisagé d'installer un

panneau signalétique, un panneau d'information, une poubelle, un cani déjection, ...

Les membres du conseil en charge de ce dossier pourraient faire établir des devis qui seront étudiés lors d'un prochain conseil municipal.

- **Mise en place de gabions :**

L'abattage des arbres a généré un manque de protection entre les places de stationnement et la Neste du louron. Il pourrait être envisagé de mettre des gabions aux abords des talus. LTP Génie Civil a établi un devis n°DE00005954 pour un montant de 196,54 € HT pour la fourniture de panneaux gabion. Il s'agirait pour la commune de les agencer et les remplir de galets.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la Société DPR n°DL25 01 15 pour un montant de 4 772,66 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la Société LTP Génie Civil n°DE00005954 pour un montant de 196,54 € HT ;
- D'autoriser les membres du conseil municipal en charge de ce dossier à faire établir les devis et lancer les commandes d'une poubelle et de cani déjection ;
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaire pour faire face à cette dépense sur l'exercice 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

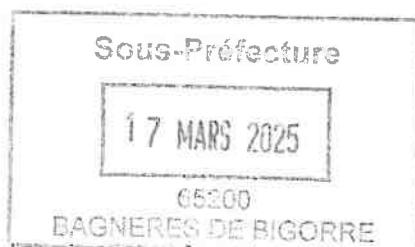
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Alain MARSALLE



DEPARTEMENT
Hautes-Pyrénées

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

Séance du 19 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Février à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8

Convocation du 12 Février 2025

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, GOURBEYRE Fabrice, Mme ROUSSELET Christiane.

Absents : M KUNTZ Romain, Mme Nathalie JAIME

Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CD 65 – Installation technique de stockage et de changement de fondant routier sur le Quartier BOURIDE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département des Hautes-Pyrénées (CD 65) s'est engagé dans une démarche d'optimisation des opérations de viabilité hivernale, et notamment dans l'amélioration des conditions de stockages et de changement de fondant routier. Pour cela, le CD 65 souhaite utiliser une partie de terrain appartenant à la commune de Bordères-Louron / Ilhan pour y réaliser une installation technique de stockage et de chargement de fondant routier. Ce dispositif est nécessaire aux opérations de salage des routes départementales de l'agence des routes du pays de Lannemezan, des vallées des Nestes et de la Barousse sur le secteur du louron.

Le terrain qui pourrait être mis à disposition du département est référencé section A – N°674 et est situé sur le quartier BOURIDE, sur le territoire administratif de la Commune de BORDERES-LOURON/ ILHAN.

Afin de définir les obligations respectives de la Commune de Bordères-Louron / Ilhan et le CD 65 en matière d'investissement et d'entretien du secteur aménagé, Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention et invite le Conseil Municipal à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

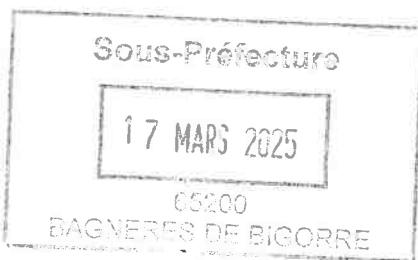
- * décide de valider le projet de convention entre la Commune de Bordères-Louron / Ilhan et le CD 65 pour l'installation technique de stockage et de changement de fondant sur le Quartier BOURIDE ;
- * autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à cette fin, dont la convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire, Alain MARSALLE



DEPARTEMENT
Hautes-Pyrénées

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

Séance du 19 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Février à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8

Convocation du 12 Février 2025

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, GOURBEYRE Fabrice, Mme ROUSSELET Christiane.

Absents : M KUNTZ Romain, Mme Nathalie JAIME

Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : RECONDUCTION CONTRAT SITE INTERNET AVEC LA SOCIETE RESEAU DES COMMUNES – COMMUNE DE BORDERES-LOURON / ILHAN

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal qu'un contrat pour le site Internet « Essentiel » de la Mairie de BORDERES-LOURON avait été conclu le 26 avril 2015 pour une durée de 3 ans. Le 30 Janvier 2019, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler le contrat de prestation de service pour le pack site Internet « Essentiel » de la Commune de BORDERES-LOURON / ILHAN avec la Société RESEAU DES COMMUNES.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Benoit GABORIEAU qui fait vivre le site internet « Essentiel » de la Commune de BORDERES-LOURON. Le conseiller municipal informe l'assemblée que nous ne pouvons plus mettre de documents sur notre site internet. En effet, Réseau des Communes a changé de plateforme. Ainsi, la plateforme sur laquelle évoluée notre site internet va fermer fin mars 2025.

Monsieur Benoit GABORIEAU présente une offre de prix de RESEAU DES COMMUNES pour la migration de notre site sur la plateforme NEOPSE ; à savoir : Installation « Clé en main » de notre site internet, mise en place de notre arborescence, intégration des contenus dans les rubriques mentionnées sur le devis et paramétrage de la maquette du site internet pour un montant de 750,00 € HT.

Après avoir donné lecture de l'offre de prix de RESEAU DES COMMUNES, Monsieur le Maire propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de valider l'offre de RESEAU DES COMMUNES pour l'installation « Clés en main » de notre nouveau site sur la plateforme NEOPSE pour un montant de 750,00 € HT ;
- mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération, dont l'offre pour la migration du site de la commune sur NEOPSE.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme*

Le Maire,
Alain MARSALLE



Sous-Préfecture

17 MARS 2025

05200

BAGNERES DE BIGORRE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

Séance du 19 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Février à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Convocation du 12 Février 2025

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, GOURBEYRE Fabrice, Mme ROUSSELET Christiane.

Absents : M KUNTZ Romain, Mme Nathalie JAIME

Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Entretien et sécurisation des espaces verts communaux et privés

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Maire est notamment garant de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité sur l'ensemble du territoire de la commune. Il en résulte que rien ne s'oppose à ce que ses arrêtés concernent des terrains privés, dès lors cependant, mais la réserve est d'importance, qu'ils soient normalement ouverts au public ou que, naturellement, l'ordre ou la sécurité les rendent nécessaires. Ainsi, à moins que les propriétés privées menacées par ces arbres ne soient ouvertes au public ou qu'il y ait danger à la fois grave et imminent, le maire n'a pas les moyens d'intervenir.

Cela étant exposé, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée les différentes investigations réalisées ces dernières années et notamment suite à la tempête XYNTHIA de 2010.

Les entreprises SANGUINET et SERVICES D'AURE sont venues sur la commune pour établir des devis sur les sites suivants :

- Elagage d'arbres le long de la RD 618,
- Broyage d'un tas de branche afin d'éviter le brûlage en agglomération,
- Démontage et abattage d'arbre menaçant l'ordre public à l'intérieur de propriétés privés : Propriété de Mme Patricia CARNIATO et Mr Daniel MARTINEZ,
- Débroussaillage d'un terrain privé laissé à l'abandon et où les propriétaires ne sont pas identifiés (Biens sans maîtres, succession non établie).

Monsieur le Maire donne lecture des différentes offres de prix :

• **de la Société SANGUINET :**

- Elagage d'arbres le long de la RD 618 : 2 640,00 € HT,
- Broyage d'un tas de branche afin d'éviter le brûlage en agglomération : pas d'offre,
- Démontage et abattage d'arbre menaçant l'ordre public à l'intérieur de propriétés privés : Propriété de Mme Patricia CARNIATO (980,00 € HT) et Mr Daniel MARTINEZ (de 930,00 € HT à 2 250,00 € HT),
- Débroussaillage d'un terrain privé laissé à l'abandon et où les propriétaires ne sont pas identifiés (Biens sans maîtres, succession non établie) : Pas d'offre.

• **De la Société SERVICE D'AURE :**

- Elagage d'arbres le long de la RD 618 : 840,00 € HT,
- Broyage d'un tas de branche afin d'éviter le brûlage en agglomération : 856,00 € HT,
- Démontage et abattage d'arbre menaçant l'ordre public à l'intérieur de propriétés privées : Propriété de Mme Patricia CARNIATO (Pas d'offre) et Mr Daniel MARTINEZ (200,00 € HT),
- Débroussaillage d'un terrain privé laissé à l'abandon et où les propriétaires ne sont pas identifiés (Biens sans maîtres, succession non établie) : 748,00 € HT.

Pour information, l'abattage du chêne situé sur la propriété de Mme Patricia CARNIATO sur le Quartier Traouersère devrait être effectué par l'entreprise DAUREU en 2025.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

* décide de valider le devis de la Société SERVICES D'AURE n°D20251668 pour un montant global de 1 896,00 €HT ;

* autorise Monsieur le Maire à engager les travaux d'élagage d'arbres le long de la RD 618 pour 840,00 € HT, de broyage d'un tas de branche afin d'éviter le brûlage en agglomération pour 856,00 € HT et de signer le devis en conséquence, soit pour un montant de 1 696,00 € HT ;

* autorise Monsieur le Maire à faire un courrier de mise en demeure à Monsieur Daniel MARTINEZ pour abattre les 2 tilleuls de hautes tiges ;

* autorise Monsieur le Maire à écrire aux propriétaires des parcelles B 242, B 798 et B 799 situées en agglomération, sur le Quartier Médas, pour les mettre en demeure de remise en état du terrain afin d'éviter le débordement sur le domaine public et l'invasion d'animaux tels que rats, serpents, etc... ;

* autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à cette fin.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Alain MARSALLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

Séance du 19 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Février à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8

Convocation du 12 Février 2025

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, GOURBEYRE Fabrice, Mme ROUSSELET Christiane.

Absents : M KUNTZ Romain, Mme Nathalie JAIME

Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : SECURITE ROUTIERE – VALIDATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSEE DU BOURG – RD 618 – COMMUNE DE BORDERES-LOURON / ILHAN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 3 juillet 2024 par laquelle il avait été décidé :

- De valider la nouvelle ESQUISSE issue de la Mission d'étude de faisabilité pour la mise en sécurité de la traversée du bourg – RD 618 ;
- De solliciter le service des routes du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées pour instruction et avis technique sur l'esquisse présentée pour permettre à la commune de lancer dans le courant du mois de septembre 2024 la mission de maîtrise d'œuvre AVP et PRO ;
- De solliciter le service de la sécurité routière de l'ETAT pour instruction et avis technique sur l'esquisse présentée pour pouvoir lancer dans le courant du mois de septembre 2024 la mission de maîtrise d'œuvre AVP et PRO ;

Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée la mise en place durant l'automne dernier de 2 radars préventifs de vitesse solaire avec panneau photovoltaïque qui seront positionnés aux extrémités de l'esquisse de cette étude de faisabilité. On peut constater qu'ils répondent à leur objectif ; à savoir : inciter à faire ralentir les véhicules avec des messages brefs (danger, ralentir, vitesse) pour respecter la vitesse autorisée dans l'agglomération.

Monsieur le Maire rend compte du retour des courriers transmis aux services de la Sécurité routière de l'ETAT et des routes du Conseil Département 65. Il en ressort que la collectivité peut avancer sur le dossier en rendant compte à l'ETAT et aux CD 65 de l'avancement des missions d'étude au niveau AVP et PRO. En effet, ces deux phases d'étude intégreront les ajustements tels que :

- Signalétique diverses (panneaux zone 30, radar pédagogique, ellipse 30)
- Mise en exergue des carrefours par BBSG grenailé (à discuter par la suite avec le CD65)
- Mise au point des régimes de priorité sur voiries perpendiculaires
- Déplacement du passage piéton sous arrêt de bus vers le carrefour, pour éviter tout risque d'accident
- Recherche de places de stationnements supplémentaires sur « parking architecte »
- Travail sur la géométrie des bandes végétales
- Ajustement de la position des murets pierre au droit du parking de l'épicerie pour favoriser des arrêts minutes informels

Par contre, Monsieur le Maire souligne que sur l'aspect financier :

- pour l'ETAT, les travaux qui découlent de cette étude ne sont pas éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
- pour le Département, le FAR peut apporter un concours ; à savoir : sur un montant de travaux plafonnés à 45 000,00 € HT, la subvention serait de 50 %.

2

Monsieur le Maire, après avoir informé l'assemblée que depuis le 4 novembre 2024, PRIMA INGENIERIE SUD OUEST est devenue ENEA, il présente la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de village – RD 618 présentée par PRIMA INGENIERIE SUD OUEST pour un montant de 27 937,50 € HT sur une enveloppe prévisionnelle des travaux de 400 000,00 € HT. La mission comprendrait :

- . AVP – 4 889,06 € HT,
- . PRO – 3 212,81 € HT,
- . ACT – 5 056,69 € HT,
- . VISA – 2 123,25 € HT,
- . DET – 11 258,81 € HT,
- . AOR – 1 396,88 € HT.

Monsieur le Maire ajoute, avant d'inviter les conseillers à bien vouloir en débattre, que cette opération est d'intérêt général et les travaux à venir seront urgents à réaliser.

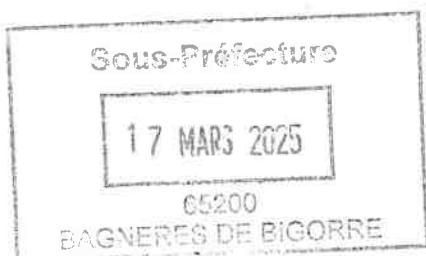
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De lancer dans le courant du mois d'avril 2025 la mission de maîtrise d'œuvre AVP et PRO avec la Société ENEA ;
- D'associer le service des routes du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées et les services de l'ETAT en charge de la sécurité routière sur notre Département pour instruction et avis technique sur les 2 phases de la mission d'étude ;
- De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération, dont la commande de la mission de maîtrise d'œuvre AVP et PRO à la Société ENEA.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme*

Le Maire,

Alain MARSALLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
Hautes-Pyrénées
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

Séance du 19 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Février à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8

Convocation du 12 Février 2025

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, GOURBEYRE Fabrice, Mme ROUSSELET Christiane.

Absents : M KUNTZ Romain, Mme Nathalie JAIME

Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Eau potable – Fuite d'eau sur le réseau de distribution du Quartier du Bouridé -
COMMUNE DE BORDERES-LOURON / ILHAN**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une importante fuite d'eau sur le réseau d'eau potable communal, desservant le Quartier du Bouridé, sur le territoire administratif de la Commune de BORDERES-LOURON. Le Centre de Vacances du Bouridé et une maison d'habitation secondaire n'ont plus été alimentés en eau depuis le 20 janvier dernier.

Des investigations pour le repérage de la fuite ont été effectuées par le service technique de la Mairie de BORDERES-LOURON, l'entreprise ESCLARMONDE (Plombier) et la Société VEOLIA EAU. La fuite d'eau sur le réseau d'eau potable avait été localisée. La Société ACCHINI s'était engagée à réparer cette fuite dans les meilleurs délais. Cependant, sur la zone repérée, il n'a pas été trouvé de fuite.

D'un commun accord entre la Mairie et l'entreprise ACCHINI, nous avons mis en place 3 vannes fausses coupures afin de sectoriser la fuite sur le réseau d'eau potable. Pour mémoire, dans le cadre du futur programme de sectorisation du réseau de la Commune à travers le schéma directeur d'alimentation en eau potable et PGSS, il avait été envisagé de positionner des vannes fausses coupures sur cette partie du réseau de distribution d'eau potable communal.

Au terme de ces investigations, il s'est avéré que le compteur d'eau potable comptabilisant les m³ d'eau potable du centre de Vacances du Bouridé ne fonctionnait plus et que l'une des 2 vannes desservant les bâtiments du centre n'était pas bien fermée. De ces 2 constats, la fuite vient après compteur, sur le réseau interne du centre de vacances.

Monsieur le Maire présente le devis n°20250207B1 établi à la fin des investigations par la Société ACCHINI pour un montant de 5 806,00 € HT.

Monsieur le Maire propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Prend acte de l'intervention des différentes Société pour remettre en service dans les meilleurs délais la distribution d'eau potable sur le secteur du Bouridé ;
- Valide le devis de la Société ACCHINI pour un montant de 5 806,00 €HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à maintenir la vanne fermée devant la colonne et à réouvrir cette vanne et à réparer le compteur, seulement lorsque la fuite après compteur sera réparée pour ne plus souiller le réseau public du village ;
- Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le Maire,
Alain MARSALLE**



Sous-Préfecture

17 MARS 2025

05200

BAGNERES DE BIGORRE

DEPARTEMENT
Hautes-Pyrénées

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

Séance du 19 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Février à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8

Convocation du 12 Février 2025

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, GOURBEYRE Fabrice, Mme ROUSSELET Christiane.

Absents : M KUNTZ Romain, Mme Nathalie JAIME

Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Modulation de la « Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau »
à compter du 1^{er} Janvier 2025**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la réforme des redevances appliquées à l'eau potable et à l'assainissement entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, la « redevance pour prélèvement sur la ressource en eau », est maintenue. Cependant, les contrôles de rendement diligentés par l'Agence de l'Eau vont se renforcer et faire peser sur le service public d'eau potable des risques de majoration en cas de fuites.

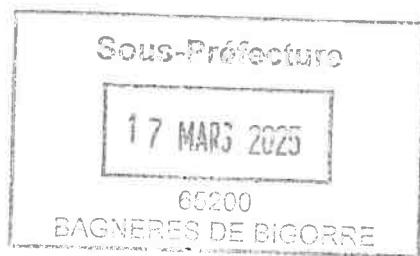
Afin de constituer les ressources nécessaires pour régler ces majorations, et laisser à la collectivité le temps de réaliser les travaux idoines, il est proposé de moduler le taux de la « redevance pour prélèvement de la ressource en eau ». Actuellement fixé à 0,053 € HT / m³, il est proposé de le passer à 0,1080 € HT / m³.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- De fixer à 0,1080 € HT /m³ le montant de la « redevance pour prélèvement sur la ressource en eau » devant être répercutée sur chaque usager du service public de l'eau sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau potable, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tout document nécessaire au bon aboutissement de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Maire, Alain MARSALLE



DEPARTEMENT
Hautes-Pyrénées

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

Séance du 19 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Février à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Convocation du 12 Février 2025

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, GOURBEYRE Fabrice, Mme ROUSSELET Christiane.

Absents : M KUNTZ Romain, Mme Nathalie JAIME

Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : AQUICARDIA – Vérification des défibrillateurs communaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en collaboration avec le SIVAL, depuis 2017, la Commune avait procédé à l'installation et au suivi du bon fonctionnement de 2 défibrillateurs semi-automatiques.

Par délibération du 6 Mars 2023, le Conseil Municipal avait décidé de valider l'offre de la Société AQUI CARDIA aux tarifs suivants :

- Acquisition de 2 défibrillateurs au prix de 1 057,42 € HT l'appareil,
- Contrat de maintenance et d'entretien annuel : 83,85 € HT,
- Remplacement des consommables si besoin : électrodes mixtes : 69,00 € HT, Batterie : 174 € HT.

Ces appareils nécessitant un contrôle annuel, et le cas échéant, un remplacement de consommables (batterie, électrodes), AQUICARDIA a procédé à ce contrôle le 6 février 2025. La fiche d'intervention fait ressortir une non-conformité sur les conditions de stockage du DAE situé sur le village de Bordères-Louron (2, rue du LOUDA, à côté du multiple rural) ; à savoir : attaches châssis hs, capot défraîchi, exposition prolongée au soleil (SUD) contraire aux recommandations de pose du fabricant, installation à déplacer. Pour les autres types de vérification, tout est conforme.

La société AQUI CARDIA a fait une proposition pour le remplacement du boîtier extérieur du DAE aux tarifs suivants :

- COFFRE AIVIA 200 avec alarme, chauffage et ventilation / Migration : 299,00 € HT,
- Pose par un technicien habilité et agréé d'un coffret CL 200 à CL 213 : 169,00 € HT.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice GOURBEYRE qui avait été désigné comme le correspondant incendie et secours de la Commune de Bordères-Louron.

Dans la mesure où le Conseil Municipal donnerait une suite favorable à cette offre, Monsieur le Maire propose de valider l'offre de prix de la Société AQUI CARDIA et de lancer la commande.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

*** décide de valider l'offre de la Société AQUI CARDIA pour le remplacement du boîtier extérieur du DAE aux tarifs suivants :**

- COFFRE AIVIA 200 avec alarme, chauffage et ventilation / Migration : 299,00 € HT,
- Pose par un technicien habilité et agréé d'un coffret CL 200 à CL 213 : 169,00 € HT ;

*** autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et de positionner le défibrillateur sur la zone la plus appropriée du site situé 2, Rue du LOUDA ;**

*** autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à cette fin.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire, Alain MARSALLE



